

Pour de plus amples renseignements

*Ministère des Affaires extérieures
Programmes d'échanges
internationaux*

*Division de la politique culturelle
(BKC)*

*125, promenade Sussex
Ottawa (Ontario)*

K1A 0G2

(613) 992-6142

(Jeunes travailleurs)

Programme

Mobilité des jeunes travailleurs

Généralités

Les jeunes travailleurs qui résident au Québec depuis au moins un an et qui détiennent un contrat de travail en France, signé par un employeur français, pourront recevoir un permis temporaire de travail. Les travailleurs doivent entreprendre eux-mêmes des démarches pour trouver de l'emploi.

Admissibilité

Les candidats doivent présenter à

l'Office franco-québécois pour la jeunesse (OFQJ):

- un contrat de travail d'un employeur résidant en France (emploi de 6 à 12 mois);
- une preuve d'âge (18 à 30 ans); et
- un formulaire de demande préalablement fourni par l'OFQJ.

Pour de plus amples renseignements

Office franco-québécois pour la jeunesse

Section du Québec

1214, rue de la Montagne

Montréal (Québec)

H3G 1Z1

(514) 873-4255

Note:

L'Office offre aussi une variété de stages en France (*Contact, Recherche et Production*) sur des sujets d'intérêt économique, social ou culturel proposés par les jeunes (de 18 à 35 ans).



Japon

(Jeunes travailleurs)

Programme

Programme d'échanges Alberta-Hokkaido dans les secteurs de l'industrie laitière et de l'élevage

Domaines d'emploi

Fermes d'élevage de bœuf et fermes laitières

Admissibilité

- Être résident de l'Alberta;